

## MISE EN VALEUR

### Ajustement des frais d'administration au 1<sup>er</sup> avril 2026

Les frais d'administration sont indexés et arrondis au dollar près le 1<sup>er</sup> avril de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) à l'exception des frais pour un chèque qui n'est pas honoré par l'institution financière sur laquelle il est tiré. La Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux limite toutefois à 3 % le taux d'indexation de certains tarifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026. Les frais d'administration sont non remboursables.

La TPS et la TVQ s'appliquent à tous les frais d'administration à l'exception des frais pour un chèque qui n'est pas honoré par l'institution financière sur laquelle il est tiré.

Éléments (références)	Activités	Frais au 2026-04-01
<b>Dépôt d'une demande</b> chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.1 chapitre T-8.1, r. 6, a. 3 chapitre T-8.1, r. 1, a. 9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'achat ou de location d'une terre (premier requérant, appel d'offres ou tirage au sort)</li> <li>• Demande de location d'une terre par un ancien locataire ou un occupant sans droits</li> <li>• Demande de modification d'un bail</li> <li>• Demande d'échange d'une terre non initiée par le MRNF</li> <li>• Demande de cession à titre gratuit d'une terre</li> <li>• Demande de délivrance d'un permis d'occupation provisoire</li> <li>• Demande d'octroi d'une autorisation pour la construction, l'installation, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'une installation ou d'un ouvrage sur une terre du domaine de l'État</li> <li>• Demande de renonciation à une clause restrictive inscrite dans des lettres patentes ou dans un acte de vente, de radiation ou de modification d'une telle clause</li> <li>• Demande de régularisation d'une occupation</li> <li>• Demande d'établissement d'une servitude</li> </ul>	<b>134 \$</b>
<b>Analyse d'une demande</b> chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2 chapitre T-8.1, r. 6, a. 3 chapitre T-8.1, r. 1, a. 9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse d'une demande d'achat ou de location d'une terre (premier requérant, appel d'offres ou tirage au sort)</li> <li>• Analyse d'une demande de location d'une terre par un ancien locataire ou un occupant sans droits</li> <li>• Analyse d'une demande de modification d'un bail, à l'exception d'une demande visant l'ajout d'une clause relative à l'octroi d'un droit de propriété superficielle en faveur du locataire</li> <li>• Analyse d'une demande d'échange d'une terre non initiée par le MRNF</li> <li>• Analyse d'une demande de cession à titre gratuit d'une terre</li> <li>• Analyse d'une demande d'octroi d'une autorisation pour la construction, l'installation, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'une installation ou d'un ouvrage sur une terre du domaine de l'État</li> <li>• Analyse d'une demande de renonciation à une clause restrictive inscrite dans des lettres patentes ou dans un acte de vente, de radiation ou de modification d'une telle clause</li> <li>• Analyse d'une demande de régularisation d'une occupation</li> <li>• Analyse d'une demande d'établissement d'une servitude</li> </ul>	<b>397 \$*</b>
<b>Location</b> chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance d'un nouveau bail pour la location d'une terre</li> <li>• Délivrance d'un nouveau bail à la suite d'une demande du locataire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de modifier l'usage de la terre louée</li> <li>- de modifier la superficie de la terre louée</li> <li>- de relocaliser la terre louée</li> <li>- de modifier les conditions de location de la même terre et aux mêmes fins</li> </ul> </li> </ul>	<b>1 213 \$*</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement d'un bail d'une durée de plus d'un an</li> <li>• Délivrance d'un nouveau bail à la suite : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'aliénation des bâtiments et installations par le locataire ou de ses droits dans le bail (transfert)</li> <li>- de l'ajout d'une clause relative à l'octroi d'un droit de propriété superficielle en faveur du locataire</li> </ul> </li> </ul>	<b>407 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription à un tirage au sort</li> </ul>	<b>33 \$</b>

<b>Éléments</b> (références)	<b>Activités</b>	<b>Frais au 2026-04-01</b>
<b>Aliénation</b> chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2 chapitre T-8.1, r. 2, a. 9 chapitre T-8.1, r. 1, a. 9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente d'une terre</li> <li>• Échange d'une terre</li> <li>• Cession à titre gratuit d'une terre</li> <li>• Établissement d'une servitude</li> </ul>	<b>1 242 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renonciation à une clause restrictive ou sa modification</li> <li>• Quittance ou une mainlevée</li> </ul>	<b>407 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de la vendre ou de l'échanger ou d'y émettre une servitude</li> </ul>	<b>1 242 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente d'un bâtiment ou d'une amélioration excédentaire ou confisquée</li> </ul>	---
<b>Occupation provisoire</b> chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance d'un permis d'occupation provisoire</li> </ul>	<b>131 \$*</b>
<b>Autorisation</b> chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance d'une autorisation en application de l'article 54 de la Loi à des fins d'installation d'une canalisation, d'une ligne de télécommunication ou de distribution d'énergie ou à des fins de construction, d'aménagement ou d'entretien et d'exploitation d'un sentier récréatif, de construction d'un stationnement ou d'une aire de repos, de dépôt de matériaux secs, d'aménagement d'une voie d'accès pour la mise à l'eau d'une embarcation ou de réalisation de puits d'observation et de forages</li> </ul>	<b>1 213 \$*</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance d'une autorisation en application de l'article 54 de la Loi à des fins autres que celles précédemment citées</li> </ul>	---

<b>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable</b> Décret 1738-2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de dossier pour une demande de lettre d'intention</li> <li>• Ouverture de dossier pour une demande de réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention</li> </ul>	<b>134 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude d'une demande de lettre d'intention</li> <li>• Étude d'une demande de réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention</li> <li>• Modification à une lettre d'intention à la demande du requérant</li> <li>• Transfert d'une lettre d'intention</li> <li>• Émission d'une réserve de superficie consécutive à une lettre d'intention</li> <li>• Modification d'une réserve de superficie consécutive à une lettre d'intention</li> <li>• Modification d'une réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention</li> <li>• Transfert d'une réserve de superficie consécutive à une lettre d'intention</li> <li>• Transfert d'une réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention</li> </ul>	<b>772 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émission d'une lettre d'intention</li> <li>• Émission d'une réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention</li> <li>• Renouvellement d'une lettre d'intention</li> </ul>	<b>6 164 \$</b>
<b>Autres</b> chapitre A-6.002, a. 12.2	Photocopie d'un acte constitutif de droit (ex : bail en autant que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels soit respectée)	---
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chèque non honoré par l'institution financière (géré par l'équipe des ressources financières)</li> </ul>	<b>35 \$</b>

\* Tarif non indexé au 1<sup>er</sup> avril 2026 conformément aux dispositions de l'article 83.4. de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001).